



## DECISION

N° 002/HAC/P /26

### **Portant interdiction d'un site d'informations en Guinée**

**Vu** la Constitution en ses articles 176 et 196 ;

**Vu** la loi organique L/2020/0010/AN du 03 juillet 2020 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication ;

**Vu** la loi organique L/2010/002/CNT de juin 2010 portant Liberté de la presse ;

**Vu** le décret D/2020/211/PRG/SGG du 24 août 2020 portant nomination des membres de la Haute Autorité de la Communication ;

**Vu** le décret D/2020/212/PRG/SGG du 25 août 2020 portant nomination du Président de la Haute Autorité de la Communication ;

**Vu** le rapport monitoring de la HAC du Mardi, 20 Janvier 2026 ;

Constatant que le site d'informations www.koumamedia.com, nouvellement créé à l'Etranger, a publié une série de fausses nouvelles susceptibles de troubler l'ordre public et saper l'unité nationale en Guinée ;

La Haute Autorité de la Communication, après en avoir délibéré en sa séance plénière extraordinaire du Mercredi, 21 Janvier 2026 ;

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : - l'interdiction du site www.koumamedia.com pour avoir publié de fausses nouvelles susceptibles de troubler l'ordre public et saper l'unité nationale en Guinée.

Ce, conformément aux dispositions des articles 2 et 52 de la loi Organique L/2020/0010/AN de juillet 2020, portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication (HAC) de la République de Guinée et celles des articles 1<sup>er</sup>, 50 et 53 de la loi Organique L/2010/002/CNT de Juin 2010 portant Liberté de la presse.

-Invite les services compétents à l'application de la présente décision.

Guinée

**Article 2 :** La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 Janvier 2026

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président



Boubacar Yacine DIALLO

Ont siégé :

Fodé Bouya FOFANA

Amadou TOURE

Hadja Sarata KEITA

El Hadj Djelimory DIOUBATE

Hadja Oumoul Khairy CHERIF

Ahmed Camille CAMARA

Mariama DONZO

Fanta DOPAOGUI

Mariama NAITE